



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Œuvres D'Architecture

Scamozzi, Vincenzo

Paris, 1764

Art. IV. Des canelures qu'on pratique aux colonnes & aux pilastres.

urn:nbn:de:hbz:466:1-35944

pendant nécessaire de se régler, les Ordres massifs demandant une diminution plus forte que ceux qui sont plus délicats. Par conséquent la colonne Toscane doit diminuer par le haut du quart de son diamètre inférieur, & il est nécessaire que cette diminution commence au quart de la hauteur de son fust. La colonne Dorique doit diminuer d'un cinquième : l'Ionique, d'un sixième ; l'une & l'autre commençant entre le quart & le tiers de la hauteur du fust. L'Ordre Romain doit diminuer d'un septième, & le Corinthien, d'un huitième ; leur diminution commençant au tiers du fust de la colonne. Enfin on doit avoir pour règle, que plus les colonnes sont hautes, moins on doit leur donner de diminution, ainsi qu'on l'a pratiqué à celles du porche de la Rotonde, lesquelles ne diminuent que d'un dixième, parce qu'elles ont 40 pieds de hauteur, & qu'en s'élevant beaucoup, leur éloignement les fait paroître diminuer à la vue : cet effet étant naturel à tous les corps qui s'élevont à une grande hauteur.

A R T I C L E I V.

Des canelures qu'on pratique aux colonnes & aux pilastres.

Il est nécessaire d'orner les colonnes à proportion de la solidité ou de la délicatesse de l'Ordre, & suivant la matière dont elles sont formées : c'est pour cette raison que les canelures, qui sont un des principaux ornemens de leurs fusts, ne conviennent point aux Ordres massifs ; les colonnes délicates doivent être canelées depuis le bas jusqu'au haut. Ces canelures doivent être droites, & non pas tortillées, ni

tournées en maniere de vis, ni avec des feuillages, comme celles qu'on voit au petit temple de *Terni*: parce que de semblables ornemens diminuent la solidité & la majesté que doivent avoir des colonnes, lesquelles sont des corps solides destinés à en porter d'autres.

Le nombre des canelures ne peut être moindre que de 20, ni plus grand que de 28: celui de 24 est le meilleur, selon *Vitruve* (quoiqu'il aille lui-même jusqu'à 32), parce que dans ce nombre elles ne se trouvent ni trop larges ni trop resserrées: aussi le nombre de 24 est-il le plus fréquent dans les colonnes Antiques. Les colonnes Doriques (rarement met-on des canelures aux Toscanes) doivent avoir moins de canelures que celles des autres Ordres; on réserve le plus grand nombre pour les Corinthiennes. Pour trouver exactement la profondeur que l'on doit donner aux canelures, il faut qu'en posant une équerre dans son creux, l'angle de l'équerre touche au fond en même tems que ses branches touchent aux deux côtés.

Les côtes des canelures ne doivent pas être moindres que du quart de leur largeur, ni plus larges que le tiers de cette même largeur. Il n'est pas à propos de faire des canelures à vive arrête aux colonnes de l'Ordre Dorique, quoique *Vitruve* le recommande, & qu'il se trouve plusieurs fusts Antiques de cette maniere, parce que ces arrêtes sont trop sujettes à s'émousser. On fait aussi des colonnes rudentées, lorsque leurs canelures sont remplies depuis leur base jusqu'au tiers, de maniere cependant que les côtes paroissent dans toute leur longueur. On les remplit ainsi quelquefois depuis le bas jusqu'au haut de la colonne, comme celles du grand autel de la Rotonde.

A l'égard des colonnes qui ont une baguette ou roseau taillé dans leurs canelures, il faut qu'elles soient de pierre très-dure, ou de marbre : celles de sainte Agnès, hors les murs de Rome, sont ainsi ajustées.

Lorsqu'on canele les pilastres, le nombre de leurs canelures doit être en rapport avec celui des colonnes & être impair, afin qu'il s'en trouve toujours une dans le milieu du pilastre. Leurs angles peuvent être ornés d'un astragale, mais il ne doit point y avoir de canelures sur les côtés du pilastre, à cause des impostes & des autres corps qui peuvent venir s'y terminer.

A R T I C L E V.

Des bases & des chapiteaux des colonnes.

Les bases des colonnes ne doivent point avoir en hauteur plus que leur demi-diamètre, sans la ceinture du fût de la colonne. Il y a deux espèces de bases, savoir de simples & de doubles : les simples n'ont qu'une scotie entre deux tores, ou même on leur fait encore moins de moulures, comme à la base Toscane. Les doubles ont deux scoties, deux tores, & un ou deux astragales. Ces dernières ne s'emploient qu'aux édifices dont les colonnes sont les plus grandes & les plus ornées.

Les chapiteaux sont de diverse espèce en hauteur, suivant l'Ordre auquel ils appartiennent. La règle générale est de donner aux chapiteaux Toscans & aux Doriques un demi-diamètre de la colonne, ou un demi-module de hauteur. Aux Ioniques, trois douzièmes & un tiers de module ; mais la chête des volutes les augmente de plus d'un demi-module. Aux